

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :



FICHE D'AUTOCONTRÔLE

VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE

(VMC) SIMPLE FLUX (SF) ET DOUBLE FLUX (DF)

SF Autoréglable, SF Hygroréglable A, SF Hygroréglable B, DF Autoréglable

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce [lien](#)



A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

- SF auto SF hygro A SF hygro B DF auto ✓ X ∅
- 1.** Respect des préconisations du fabricant ou fourniture une note de dimensionnement du réseau (bouches, conduits) et de l'unité de ventilation ? **RGE**

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

- SF auto SF hygro A SF hygro B DF auto ✓ X ∅
- 2.** Le système de VMC hygroréglable possède un Avis Technique ? **RGE**
- 3.** L'alimentation électrique est dédiée à la VMC avec une protection adaptée ? **RGE**
- 4.** La classe d'étanchéité à l'air des équipements est vérifiée (aucune, A, B ou C) ?
- 5.** Une attente pour l'évacuation des condensats des échangeurs à plaques est prévue ? **RGE**
- 6.** Les entrées d'air hygroréglables sont correctement placées par rapport aux appareils de chauffage ?
- 7.** Les bouches d'extraction hygroréglables sont correctement placées par rapport aux appareils de chauffage ou de cuisson ?

ETAPE 3 TRAVAUX

- SF auto SF hygro A SF hygro B DF auto ✓ X ∅
- 8.** Aucun équipement motorisé spécifique (hotte de cuisine, sèche linge) n'est raccordé sur le système de ventilation générale ? **RGE**
- 9.** Accès simple et sécurisé au(x) ventilateur(s) ? **RGE**
- 10.** Le(s) ventilateur(s) est (sont) désolidarisé(s) acoustiquement du bâti ? **RGE**
- 11.** Le rejet du ventilateur est raccordé sur l'extérieur ? **RGE**
- 12.** Le rejet d'air vicié est éloigné d'au moins 60 cm de toute prise d'air et de 40 cm de tout ouvrant. **RGE**
- 13.** Les diamètres des conduits ne sont pas inférieurs aux diamètres de l'unité de ventilation (sauf préconisation fabricant) ? **RGE**
- 14.** Les préconisations d'utilisation des conduits souples sont respectées ? **RGE**
- 15.** Les conduits d'extraction et d'insufflation sont isolés en dehors du volume chauffé ? **RGE**
- 16.** Les conduits d'évacuation des condensats sont isolés (hors volume chauffé) ? **RGE**

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

X Non conforme/ Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

SF auto
SF hygro A
SF hygro B
DF auto

✓ ✗ ∅

- 17.** Les portes intérieures sont détalonnées d'au moins 1 cm par rapport au sol fini (2 cm en cas de cuisine avec un seul accès) ou disposent d'une grille de transit d'une section d'environ 150 cm² ? **RGE**
- 18.** L'alarme pour le changement des filtres est visible dans le logement ?
- 19.** Le(s) siphon(s) est (sont) correctement réalisé(s) pour l'échangeur à plaques ?
- 20.** Aucune entrée d'air extérieure (réglettes de fenêtres, etc.) n'est installée dans les pièces du logement ? **RGE**
- 21.** Les références des modules d'entrée d'air sont installées conformément à la conception ?
- 22.** Les amenés d'air sont positionnés dans les pièces principales ? **RGE**
- 23.** Les percements des entrées d'air sont conformes aux prescriptions du fabricant ?
- 24.** Les ailettes de la bouche de soufflage ne sont pas orientées vers le sol afin de ne pas créer de gêne pour les occupants ? **RGE**
- 25.** Les bouches d'extraction sont positionnées dans les pièces humides ? **RGE**
- 26.** Les références des bouches d'extraction correspondent à la destination des pièces humides ? **RGE**
- 27.** Les bouches d'extraction sont distantes d'au moins 20 cm d'angles de parois (mur ou plafond) et sont installées à au moins 180 cm du sol ? **RGE**
- 28.** Chaque bouche est démontable et raccordée au conduit par une manchette adaptée ou un dispositif équivalent ? **RGE**
- 29.** Les dispositifs nécessitant une manœuvre de l'utilisateur sont entre 90 cm et 130 cm du sol ?

ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

SF auto
SF hygro A
SF hygro B
DF auto

✓ ✗ ∅

- 30.** Débit ou pression disponible mesurées en débit de base cuisine pour chaque bouche d'extraction du logement ?
- 31.** Débit ou pression mesurées en débit de pointe cuisine pour chaque bouche d'extraction du logement ?
- 32.** L'étiquette énergétique de l'équipement est disponible ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 5 RÉCEPTION

SF auto
SF hygro A
SF hygro B
DF auto

✓ ✗ ∅

- ■ ■ ■ **33.** La documentation technique de l'appareil installé est remise en langue française ? (Ex : notice d'utilisation, étiquette énergétique, fiche produit du ventilateur et le cas échéant de ses composants associés...).
- ■ ■ ■ **34.** Le professionnel a informé le client du fonctionnement de la ventilation ? (grand débit cuisine, fonctionnement permanent ...).
- ■ ■ ■ **35.** Le professionnel a informé le client de la nécessité de maintenir le principe de balayage ? (ne pas obstruer les entrées d'air, les passages de transit et les bouches, et ne pas arrêter la VMC sauf pour son entretien).
- ■ ■ ■ **36.** Le professionnel a informé le client de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

○
○
○
○
○
○
○
○

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....